

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical**

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2026-22**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme S du FACÉ 2025 (totalité, programme ER 2025)**

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour le sous-programme S du FACÉ 2025 (SN / sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2025, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 514 250 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des 9 opérations suivantes dans le programme ER 2025 :

AR Prefecture

017-251702197-20260709-B2026_22-DE
Reçu le 22/07/2026

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER020-1008	Arthenac	Pimbert	30 100
ER050-1007	Bois	Beauregard	14 300
ER060-1006	Boutenac-Touvent	Le Moulin de la Lande	30 100
ER077-1015	Cercoux	Périneau	46 500
ER241-1028	Montguyon	Millet	39 900
ER326-1006	St-Eugène	Chez Binet	27 100
ER337-1081	St-Georges-d'Oléron	Avenue de l'Océan (Boyardville)	240 550
ER387-1024	St-Porchaire	Chez Martineau	61 800
ER450-1003	Torxé	Pas du Pré / la Chapotrie	23 900
Total			514 250

✂

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*